

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres
par arrêté préfectoral du 26 mai 2023

- Catégorie 1 - 300 mètres de part et d'autre de l'infrastructure
- Catégorie 2 - 250 mètres de part et d'autre de l'infrastructure
- Catégorie 3 - 100 mètres de part et d'autre de l'infrastructure
- Catégorie 4 - 30 mètres de part et d'autre de l'infrastructure
- Catégorie 5 - 10 mètres de part et d'autre de l'infrastructure
- Secteur soumis aux nuisances sonores des infrastructures de transports terrestres

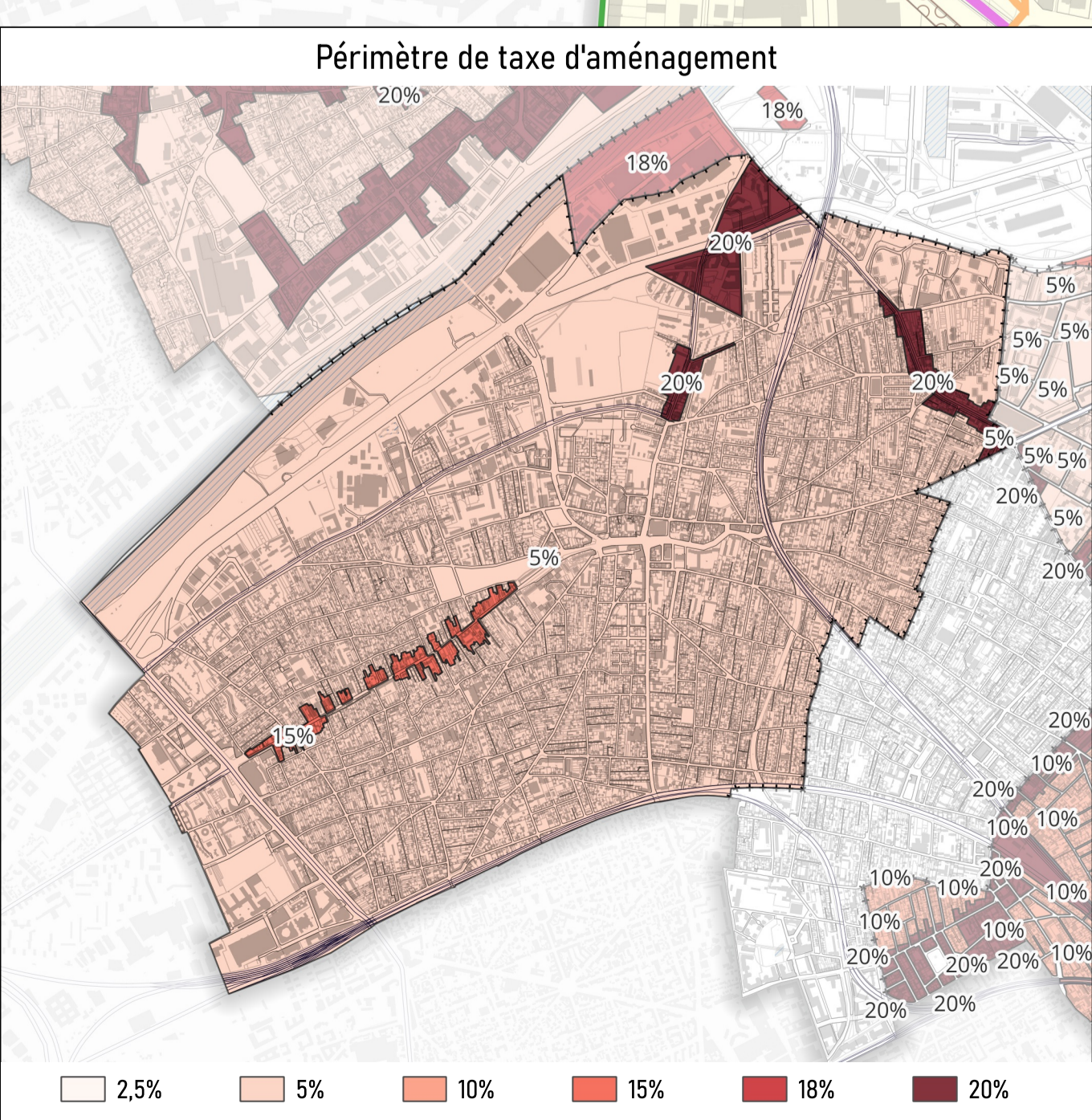

Sources : Cadastre 2024, IGN 2021

ODRA

Zone d'aménagement concerté
Zone d'aménagement différé (ZAD)
Périmètre projet urbain partenarial
Périmètre régional d'intervention foncière
Secteur d'information sur le sol
Périmètre d'études
Droit de préemption commercial
Périmètre de sursis à statuer (LNPN)
Anciennes carrières
Opération d'intérêt Métropolitain
Retrait gonflement des argiles - Faible
Retrait gonflement des argiles - Moyen
Retrait gonflement des argiles - Fort
Réseau de chaleur urbain

Travaux de démolition soumis à permis de démolir
Zone à risque d'exposition au plomb
Règlement local de publicité

Travaux sur clôtures soumis à déclaration



Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal
Plui Boucle Nord de Seine

Vu pour être annexé à l'arrêté de mise à jour n° 2 du PLUI

7. Informations obligatoires
7.1.5 Plan des informations - Colombes

ELABORATION
Mise à jour n°2

Argenteuil | Asnières-sur-Seine | Bois-Colombes
Clichy-la-Garenne | Colombes | Gennevilliers | Villeneuve-la-Garenne